

LE RAPPORT ANNUEL DES SERVICES DE L'ETAT

2019



Table des matières

LE MOT DU PREFET	3
LE G7	4
LES OBJECTIFS ASSIGNES AU PREFET ET AUX FORCES DE SECURITE.....	5
PROTEGER NOS CONCITOYENS	7
CHIFFRES-CLES	7
LA LUTTE CONTRE LA DELINQUANCE	7
LA STRATEGIE DEPARTEMENTALE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA RADICALISATION	8
LA COORDINATION OPERATIONNELLE DE LA LUTTE CONTRE L'IMMIGRATION IRREGULIERE	8
LA SECURITE ROUTIERE	9
LA SECURITE ALIMENTAIRE ET LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS	10
<i>La santé et la sécurité des personnes et des animaux.</i>	10
<i>La sécurité sanitaire, la sécurité des consommateurs et la protection des populations</i>	11
LA PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET NATURELS	11
<i>La surveillance des installations classées et la réalisation de contrôles techniques</i>	11
<i>La stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) du Gave de Pau</i>	12
PERMETTRE UN AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE	13
AMENAGER LE TERRITOIRE ET FAVORISER SON ATTRACTIVITE.....	13
<i>Le plan investissement autoroutier</i>	13
<i>Action cœur de ville</i>	14
SOUTENIR LE PASTORALISME ET L'AGRICULTURE	14
ASSURER LA TRANSITION ENERGETIQUE	15
<i>Les Energies renouvelables</i>	15
<i>Les contrats de transition écologique</i>	16
<i>Plan climat air énergie (PCAET)</i>	17
<i>Assainissement - conformité</i>	17
SOUTENIR L'EMPLOI ET RENFORCER LA COHESION SOCIALE	18
PROMOUVOIR LE DIALOGUE SOCIAL ET LES DROITS DES TRAVAILLEURS	18
FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET AMELIORER LA FORMATION	19
<i>Plan 10 000 entreprises pour l'inclusion et l'insertion professionnelle - Lancement du Club départemental</i>	19
<i>Des actions de formations renforcées</i>	20
APPORTER UNE AIDE AUX PLUS VULNERABLES.....	23
<i>Le dispositif d'hébergement d'urgence</i>	23
<i>La stratégie de lutte contre la pauvreté</i>	23
<i>La protection des majeurs protégés</i>	24
ACCUEILLIR ET INTEGRER LES POPULATIONS REFUGIEES	26
FAVORISER L'ENGAGEMENT DE LA JEUNESSE.....	26
SOUTENIR LE SPORT ET DEVELOPPER LES PRATIQUES SPORTIVES.....	27
SERVIR LES USAGERS ET LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	28
DES SERVICES PUBLICS PLUS PROCHES DES USAGERS	28
<i>Les Espaces France Services</i>	28
<i>La mise en place du prélèvement à la source (PAS)</i>	28
<i>L'exemple du Nouveau réseau de proximité (NRP) de la DDFIP</i>	29
LE SOUTIEN DE L'ÉTAT AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES	29

LE MOT DU PRÉFET



L'année 2019 a été particulièrement intense pour les services de l'État. Très mobilisés dans l'organisation du G7, c'est à eux que l'on doit l'indéniable réussite de cet événement de portée mondiale qui s'est tenu à Biarritz du 24 au 26 août. Les objectifs assignés aux forces de sécurité étaient nombreux, et ambitieux : assurer la sécurité des 24 délégations présentes, garantir l'ordre public, limiter l'impact du sommet sur la vie quotidienne des habitants, entre autres.

Dans le même temps, les services de l'État ont continué d'assurer, avec toujours plus d'efficacité, leurs multiples missions aux côtés des usagers et au service des citoyens. Les exemples ne manquent pas. Je n'en citerai que quelques-uns : pour mieux protéger nos concitoyens, des dispositifs partenariaux ont continué d'être développés avec les collectivités territoriales, et la Police de Sécurité du Quotidien a par ailleurs poursuivi son déploiement ; pour permettre un aménagement durable du territoire, la signature du plan investissement autoroutier ; pour soutenir l'emploi et renforcer la cohésion sociale, des actions de formation renforcées avec, en 2019, la déclinaison des mesures de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » ; pour servir les usagers et les collectivités territoriales enfin, le déploiement de France Services.

Ce rapport a ainsi pour objet d'illustrer l'ensemble de ces actions. C'est aussi pour moi l'occasion de remercier et de rendre hommage à ces femmes et à ces hommes, ces milliers d'agents de l'État, qui l'incarnent au quotidien et avec une implication sans faille.

Soyez assurés que nous poursuivrons notre action en 2020 avec le même engagement et la même détermination. Avec la crise sanitaire, certains enjeux déjà existants se posent avec une acuité renforcée. Puisqu'elle se prolonge en une crise économique et sociale, d'autres apparaissent. Dans ce contexte, il nous faut encore protéger et accompagner, venir en aide aux plus vulnérables, poursuivre le désenclavement numérique, mettre en valeur les circuits-courts, poursuivre la rénovation de l'habitat, soutenir l'économie et accélérer la transition écologique, mettre en œuvre les mesures d'ampleur pour la formation... Et décider enfin que cette crise doit être l'occasion d'ouvrir de nouvelles perspectives.

Aussi, je me réjouis de l'excellence des relations que les services de l'État entretiennent avec les services du Conseil départemental et des collectivités territoriales. C'est un atout essentiel, qui contribue en grande partie à la qualité du service public proposé aux habitants des Pyrénées-Atlantiques.

ERIC SPITZ 
Préfet des Pyrénées-Atlantiques

Le G7

Le sommet du G7 qui s'est déroulé à Biarritz du samedi 24 au lundi 26 août 2019 a été sans conteste l'événement majeur de l'année. 24 délégations internationales, dont les 7 pays membres du G7 (France, Etats-Unis,



Canada, Japon, Italie, Royaume-Uni, Allemagne) ont été accueillies. Des représentants des pays tiers et des organisations internationales ont également été conviés lors de ce sommet : l'Espagne, le Chili, l'Inde, l'Australie, l'Afrique du Sud, le Sénégal, le Rwanda, l'Éthiopie, le Burkina Faso, l'Égypte, l'Organisation des Nations Unies (ONU), le Fonds Monétaire International (FMI), l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE), la Banque Mondiale, le Conseil de l'Europe, la Commission Européenne et la Banque de développement africaine.

En marge du sommet, un programme a été élaboré pour les conjoints incluant des séquences à Biarritz (Rocher de la Vierge et plage de la Côte des Basques) mais également à l'intérieur du Pays Basque à Espelette et Cambo-les-Bains (villa Arnaga).

Si la France dispose d'un savoir-faire certain en matière d'organisation d'événements internationaux, ce sommet présentait toutefois de multiples contraintes en termes d'organisation et de sécurisation.

- ◆ Sur une journée (25 août), présence de **24 délégations**, de nombreuses personnalités de la société civile, soit environ **3500 invités et délégués, 2500 journalistes et plus de 13 000 membres des forces de sécurité**. Cet afflux a eu pour effet de saturer les capacités d'hébergement de Biarritz et alentours et a nécessité d'organiser les arrivées/ départs de la majorité des délégations le dimanche, alors même que l'aéroport de Biarritz dispose de capacités techniques limitées ;
- ◆ A cette période de l'année, une agglomération (Bayonne-Anglet-Biarritz) en pleine saison touristique qui compte 350 000 habitants en période estivale. De surcroît, Biarritz est une ville composée à 42 % de résidences secondaires (pas forcément occupées par leurs propriétaires), proportion largement dépassée dans les immeubles du front de mer qui dominent les lieux consacrés au sommet (Hôtel du Palais, Casino, Bellevue), d'où un important travail de repérage, de communication et de badgeage à l'égard d'une population permanente et non permanente (**38 000 badges délivrés**).
- ◆ **La prise en compte des enjeux économiques d'un événement de dimension mondiale sur un territoire à vocation touristique et à forte attractivité**. Un travail de valorisation du territoire a été mené avec les collectivités territoriales

et les acteurs économiques pour optimiser l'audience médiatique mondiale du sommet.

- ◆ La typologie des lieux n'offre que peu de points d'accès routiers au centre-ville de Biarritz, ce qui en facilite le contrôle mais augmente le risque de thrombose de ses alentours, par un effet de déport des flux, en particulier en cette période de vacances. Un important travail d'adaptation des réseaux de mobilités et d'élaboration d'une offre alternative de transports pour la population a été mené. L'organisation et le suivi des cortèges entre l'aéroport et le centre-ville a en conséquence été particulièrement exigeant.
- ◆ L'évaluation et la prise en compte d'une menace multiforme et d'oppositions locales, nationales et internationales
- ◆ Les incertitudes sur les projets de programmes des chefs d'Etat et de gouvernement, et des conjoints, jusqu'à une date rapprochée du début du sommet

Les objectifs assignés au Préfet et aux forces de sécurité

1. **Assurer la sécurité des délégations** participant au G7,
2. **Garantir l'ordre public** notamment dans le cadre du contre-sommet qui doit pouvoir se dérouler dans de bonnes conditions de sécurité : maintenir les manifestations éloignées des lieux du sommet, éviter les destructions de la part de manifestants et préserver les installations et réseaux,
3. **Limiter l'impact sur la vie quotidienne des commerçants et habitants**, l'objectif étant de leur garantir une sécurité maximale avec le minimum de désagréments.

Ces objectifs ont été atteints puisque aucun incident n'est venu entacher le sommet du G7, qui s'est déroulé dans des conditions de sécurité optimales.

Pour ce faire, un important travail préparatoire interministériel a été engagé dès l'été 2018, mobilisant l'ensemble des services de l'État, des collectivités locales et des acteurs locaux.

S'agissant des domaines relevant de la responsabilité directe du Préfet, **trois éléments majeurs ont contribué à la réussite du sommet dans sa dimension sécuritaire** : un **zonage** s'étendant jusqu'aux frontières des États voisins pour empêcher les éléments perturbateurs d'arriver sur les sites sensibles ; **l'organisation d'un contre-sommet** pour isoler les opposants pacifiques des black-blocs ; une **coopération créée « ex nihilo » avec les autorités espagnoles**.



Protéger nos concitoyens

Chiffres-clés



La lutte contre la délinquance

La lutte contre la délinquance s'appuie en partie sur les **dispositifs partenariaux développés avec les collectivités territoriales**, et notamment :

- ◆ les comités locaux (ou intercommunaux) de sécurité et prévention de la délinquance (CLSPD/CISPD) : le département compte 9 CLSPD (Anglet, Bayonne, Hendaye, Mourenx, Oloron, Orthez, Pau et Saint-Jean-de-Luz, et un CISPD pour l'agglomération Paloise) ;
- ◆ les conventions de coordination entre les polices municipales et les forces de sécurité intérieure.

Par ailleurs, depuis 2018, la Police de Sécurité du Quotidien (PSQ) est déployée sur l'ensemble du territoire départemental, tant en zone police que gendarmerie, et repose sur les principes suivants :

- ◆ **replacer le citoyen au cœur** de l'action des forces de sécurité
- ◆ construire une **réponse opérationnelle au plus près des besoins de chaque territoire**
- ◆ **encourager l'initiative**
- ◆ prendre en compte les **spécificités des territoires**

Les 4 priorités du plan de reconquête républicaine des quartiers Ousse des Bois et Saragosse :

1. *le renforcement de la présence de la police sur la voie publique : renforts en effectifs (+10, notamment poste Ronsard, création d'un groupe PSQ), création d'une patrouille VTT dédiée, expérimentation depuis le 6 juin 2018 de patrouilles mixtes PN/PM ;*
2. *le renouvellement du partenariat des acteurs locaux et le contact direct renforcé avec les habitants et leurs représentants locaux : mise en place d'une cellule de veille, désignation de délégués à la cohésion police-population ;*
3. *la lutte contre les trafics : mise en place de la cellule de lutte contre les trafics CLCT ;*
4. *le développement d'une action interministérielle en faveur de l'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers*

En zone police, les quartiers de reconquête républicaine (QRR) de Saragosse et Ousse-des-Bois, à Pau, ont été retenus comme sites d'expérimentation de la Police de Sécurité du Quotidien. Le plan de reconquête républicaine des quartiers Ousse des Bois et Saragosse a été signé le 12 avril 2018.

En zone gendarmerie ont été développées, après une expérimentation réussie à Lembeye, les unités de contact : pérennisation de la brigade de contact de Lembeye, création d'équipes de contact dans les unités plus importantes comme à Oloron-Sainte-Marie.

Les rencontres de la sécurité

La 7e édition des rencontres de la sécurité s'est déroulée du 9 au 12 octobre 2019. Comme chaque année, elles ont contribué au dialogue entre nos concitoyens et les services qui concourent à leur sécurité



La stratégie départementale de prévention et de lutte contre la radicalisation

Dans le département, une quarantaine de personnes font l'objet d'un suivi régulier du groupe d'évaluation départemental (GED) au titre de la prévention de la radicalisation violente. Une vingtaine de personnes font également l'objet d'un suivi visant à prévenir un basculement, par la cellule de prévention et d'accompagnement des familles (CPRAF). Enfin, une cellule de lutte contre l'islamisme et l'atteinte aux principes républicains a été installée en janvier 2020.

La coordination opérationnelle de la lutte contre l'immigration irrégulière

Le département des Pyrénées Atlantiques compte 180 km de frontières avec l'Espagne, et 19 points de passages autorisés (contre 24 pour tout le reste de la frontière franco-espagnole).

En 2018, le contexte géopolitique en Méditerranée a accru fortement la fréquentation des voies de passage occidentales, dont celle par le pays basque. Dans ce contexte, l'instruction du ministre de l'intérieur de juillet 2019 pose un nouveau cadre renforçant la coordination des services pour lutter contre l'immigration irrégulière.

Dans les Pyrénées-Atlantiques, une cellule de coordination opérationnelle composée des référents de la sécurité publique, du Groupement de gendarmerie, des centres de coopération policière et douanière, de la délégation régionale des CRS, des Douanes,

du délégué militaire départemental, sous la coordination de la directrice interdépartementale de la police aux frontières, se réunit de manière hebdomadaire.

Elle permet de suivre et programmer l'activité coordonnée des services : programmation d'opérations coordonnées, vérification de la cohérence des implantations et calendriers des contrôles, détermination des stratégies opérationnelles par le recueil des constatations faites sur le terrain par chaque acteur. Un des objectifs fixés est celui de réaliser 300 contrôles par semaine.

La cellule de coopération est également l'occasion pour le référent du Centre de Coopération Policière et Douanière de faire un point sur les éléments communiqués par la partie espagnole sur les flux migratoires et de détailler les patrouilles mixtes déployées. Il œuvre à la dynamisation du partenariat franco-espagnol.

Par ailleurs chaque mois, en coordination avec la direction zonale de la police aux frontières de la zone Sud, des opérations de contrôles baptisées « Candado » sont programmées sur l'ensemble du massif Pyrénéen.

En 2019, la PAF a traité **5871 mis en cause** (étrangers en situation irrégulière ou non admis)

La sécurité routière

L'année 2019 est marquée par une hausse importante du nombre d'accidents dans le département : 839 contre 773 en 2018.

14 des 43 accidents mortels sont dus à une vitesse inadaptée/défaut de maîtrise ; pour la moitié des accidents mortels (23), les causes restent indéterminées ou sont imputées à un malaise ; enfin, 7 morts sur la route sont encore dus à l'alcool.

PERIODE	Accidents	dont Accidents mortels	Tués	Blessés	dont Blessés Hospitalisés
2019	839	43	46	983	222
2018	773	27	29	927	274
EVOLUTION 2018/2019	9%	59%	59%	6%	-19%

46 personnes ont perdu la vie sur les routes du département en 2019.

C'est 17 de plus qu'en 2018.

Les forces de l'ordre ont réalisé en 2019 **plus de 97 000 dépistages d'alcoolémie** (+13 % par rapport à 2018) et **4 900 dépistages de stupéfiants** (+31%), qui ont conduit à constater plus de **2200 infractions**. Elles ont constaté **près de 9000 excès de vitesse** (+14%).

Le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière 2019 (PDASR) a été financé par l'État et le Conseil départemental à hauteur de 69 490 euros (+7%). Les actions privilégiées concernent les comportements des jeunes, les seniors, les deux-roues motorisés et le risque routier professionnel. A ce titre, 106 entreprises du département ont signé avec le préfet la charte « entreprises engagées » visant à réduire le nombre d'accidents par la formation et la sensibilisation aux risques routiers de leurs salariés.

La sécurité alimentaire et la protection des consommateurs

La santé et la sécurité des personnes et des animaux.

En 2019, la Direction départementale de protection des populations (DDPP) a géré, en lien avec l'ARS, les conséquences de 15 toxi-infections alimentaires collectives (TIAC), de 6 suspicions et 4 cas de listériose neuroméningée. Elle a par ailleurs accompagné les professionnels dans la gestion de 41 alertes nationales et européennes sur des denrées alimentaires (35) ou des produits non alimentaires (6). Elle a en outre traité 31 dossiers de signalements de non-conformité, dont 4 alertes locales.

La mise en œuvre du **programme national de lutte contre la tuberculose bovine** s'est par ailleurs poursuivie et s'est traduite par des suspicions enregistrées dans 400 élevages et par la déclaration d'infection de 24 élevages bovins. **L'État a contribué à la lutte contre la tuberculose bovine dans les Pyrénées Atlantiques à hauteur d'environ 3,8 millions d'euros** (indemnisation des éleveurs, honoraires vétérinaires et frais d'analyses).

Une surveillance de la tuberculose dans la faune sauvage (blaireaux et sangliers) est également mise en place, en concertation et avec la collaboration de nombreux partenaires (Lieutenants de louveterie, Piégeurs agréés, Fédération Départementale des Chasseurs, OFB, DDTM, Groupement de Défense Sanitaire, Laboratoire d'analyse). **En 2019, sur les 447 animaux analysés (172 sangliers et 275 blaireaux), 21 (7 sangliers et 14 blaireaux) se sont révélés positifs.**

Au-delà de la filière bovine, **des déclarations d'infection par les salmonelles ont été déclarées dans 10 élevages de volailles.** Des investigations ont aussi été menées dans plusieurs élevages pour cause de suspicion de peste porcine, de fièvre charbonneuse ou encore d'influenza aviaire. La DDPP assure également des missions de contrôle en élevages (165 en 2019), **92 inspections ont également été menées au titre de la protection animale.**

L'OPERATION INTERMINISTERIELLE VACANCES (OIV)

551 contrôles dans 519 établissements ont été effectués ; 258 établissements ont été trouvés en anomalie (50%), ce qui a donné lieu à 163 avertissements, 31 mesures administratives et 64 procès-verbaux.

Les contrôles ont notamment concerné 120 établissements de restauration commerciale (restauration rapide ou traditionnelle). Les procédures contentieuses sont notamment relatives aux infractions aux règles d'hygiène et aux pratiques commerciales trompeuses (mention « fait maison » injustifiée, mise en avant trompeuse d'une origine locale, défaut d'information sur l'origine des viandes bovines, les allergènes, présentations confusionnelles sur les cartes des vins, défauts d'affichage des prix). En 2019, aucune infraction n'a été relevée concernant la mention d'origine « Jambon de Bayonne ».

Des opérations de contrôles ont plus particulièrement eu lieu dans le cadre de la préparation du sommet du G7, des Fêtes de Bayonne ou encore dans des centres d'activités sportives nautiques.

La sécurité sanitaire, la sécurité des consommateurs et la protection des populations

La DDPP est amenée à instruire des demandes d'agrément pour l'exportation de denrées alimentaires d'origine animale vers les pays tiers (Brésil et Etats-Unis en 2019), dans le respect des exigences fixées par ces pays. Elle est aussi sollicitée, hors procédure d'agrément, pour délivrer des certificats d'exportation vers les pays tiers de denrées alimentaires d'origine végétale. (2105 certificats d'exportation accordés en 2019).

Les 34 agents affectés en abattoir (vétérinaires ou techniciens), ont assuré les missions concourant à la maîtrise hygiénique et sanitaire des viandes et abats de boucherie ou de volailles (inspections dans les 6 abattoirs de boucherie et dans les abattoirs de volailles du département).

La DDPP a, en outre, agréé plusieurs établissements nouveaux pour la mise sur le marché de produits laitiers et carnés, avec une spécificité locale, une forte proportion de producteurs fermiers

Plus généralement, la DDPP a effectué 1539 contrôles ou inspections et 1013 prélèvements à tous les stades de la production et de la distribution qui ont donné lieu à 455 avertissements, 109 mesures de police administrative et 119 procès-verbaux.

Enfin, la DDPP a traité 923 plaintes et signalement d'usagers qui sollicitent les services par courrier ou lors des permanences d'accueil des consommateurs.

La prévention des risques technologiques et naturels

La surveillance des installations classées et la réalisation de contrôles techniques

Les **installations classées pour l'environnement** (ICPE) recouvrent deux types de structures :

- ◆ **Les installations relevant de la compétence de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement** (DREAL) : les usines chimiques, les sites de production aéronautique, de production agroalimentaire, de traitement de déchets, les mines et les carrières ;
- ◆ **Les installations relevant de la compétence de la direction départementale de la protection des populations** (DDPP) : les piscicultures, les industries agroalimentaires dont les abattoirs, ateliers de découpe et de salaisons et les établissements de méthanisation d'effluents d'origine agricole.

S'agissant des ICPE relevant de la compétence de la DREAL, **le département compte plus de 250 ICPE dont 15 SEVESO** seuil haut principalement situées dans le bassin de Lacq qui fait l'objet d'une sensibilité forte du public. **182 inspections d'ICPE ont donc été réalisées en 2019, dont 42 sur le bassin de Lacq.**

S'agissant des ICPE relevant de la compétence de la DDPP, il y en a **1830**, dont environ 200 soumises à autorisation ou enregistrement et **66 contrôles ont été réalisés en 2019.**

BASSIN DE LACQ

20 arrêtés préfectoraux ont été pris pour engager des actions d'investigation supplémentaires qui vont au-delà des dispositions réglementaires « classiques » afin d'améliorer la connaissance des rejets atmosphériques sur le bassin de Lacq.

CANALISATION SOBEGI

L'état de la canalisation alimentant les unités en gaz naturel a nécessité des **dispositions particulières compte tenu d'une usure prononcée**. Les dispositions visant à garantir la sécurité de la tuyauterie pendant la phase de réfection ont fait l'objet d'un suivi particulier de l'inspection.

EXERCICES PPI 2019 : 2

En ce qui concerne l'activité de contrôle technique, elle compte plus de 90 centres de contrôle VL/PL, 32 km de canalisations de produits chimiques (dont la canalisation présentant les zones d'effet les plus importantes de la région), et deux services inspection reconnus qui assurent chez les industriels l'inspection des équipements sous pression.

Ainsi, en 2019, **une dizaine de visites** ont été réalisées pour **les canalisations, une quarantaine** pour les **centres de contrôles VL/PL**, et une **quinzaine de contrôles** ont été effectués pour les équipements sous pression.

Enfin, **l'activité minière** se décline avec 3 concessions et près de 250 puits, dont une trentaine en activité, et près de 300 km de canalisation reliant les différentes installations. Les carrières comptent 42 sites en activité.

La réhabilitation de l'important passif minier engagée depuis 2013 se poursuit (une soixantaine de sites). Ainsi 6 arrêtés préfectoraux ont été pris en 2019 pour encadrer ou sanctionner la bonne réalisation des travaux de dépollution menés sur les anciens sites d'extraction d'hydrocarbure du département.

La stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) du Gave de Pau

La SLGRI du Gave de Pau a été élaborée à l'issue d'une large concertation menée par le Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau, avec l'accompagnement des services de la DDTM des Pyrénées atlantiques et de la DREAL Nouvelle Aquitaine.

Elle concerne 86 communes soumises au risque inondation des départements 64 et 65.

Elle permettra de mettre en cohérence l'ensemble des actions des acteurs du territoire, d'améliorer la connaissance des risques, de mieux prendre en compte le risque inondation dans l'aménagement du territoire, d'améliorer la préparation et la gestion de crise. Maintenant la stratégie approuvée, le syndicat a engagé en 2020 l'élaboration d'un Programme d'Actions et de Préventions des Inondations (PAPI) qui la traduira en actions concrètes sur le territoire.

Permettre un aménagement durable du territoire

Aménager le territoire et favoriser son attractivité

Le plan investissement autoroutier

La signature du protocole ASF/CD64/ préfet dans le cadre des opérations du plan d'investissement autoroutier (PIA) s'est déroulée le 7 novembre 2019. Celle-ci a marqué l'aboutissement de longues discussions vers un accord global entre les différents partenaires concernés par ces échangeurs autoroutiers.



L'Etat a signé ce protocole, à titre exceptionnel, compte-tenu d'un contexte particulier et la volonté des élus du département des Pyrénées-Atlantiques de voir la réalisation concomitante des opérations inscrites dans le PIA (Carresse-Cassaber, La Virginie) comme celles non inscrites dans le PIA (RD19 et Morlaàs-Berlanne) mais prévues dans la concession, dans une deuxième phase.

De la signature de ce protocole, s'en sont suivies les signatures des 4 conventions financières engageant la participation d'ASF et des collectivités concernées par ces projets.

Il est à noter, pour le demi diffuseur de Carresse-Cassaber, la participation de deux carriers, le développement de leur activité étant conditionné à la réalisation de cet aménagement.

La réalisation de ces ouvrages est un atout très positif en termes d'aménagement du territoire, de sécurité et d'attractivité économique, en particulier :

- ◆ pour l'aménagement de l'échangeur Pau-Est qui libérera la rocade de Pau d'une partie de sa circulation et permettra de meilleurs échanges sur la zone ;
- ◆ pour la création du demi-échangeur d'Orthez qui délestera le centre-ville notamment en réduisant la circulation des poids lourds.



Action cœur de ville

Les services de l'État à travers la DDTM ont accompagné le projet de revitalisation de Pau, ville retenue au programme national d' « Action Cœur de Ville » et à l'appel à projet local « Réinventons nos cœurs de ville ». L'avenant inscrivant cette première étape en opération de revitalisation territoriale (ORT) a été signé à l'occasion des Assises du centre-ville organisées à Pau en juillet 2019.

Les études et premières actions sont en cours de réalisation.

Soutenir le pastoralisme et l'agriculture

L'État, à travers les services de la DDTM instruit les demandes d'aides pour accompagner l'activité de pastoralisme.

Les aides aux estives et aux éleveurs transhumants en 2019 :

Paiements de base aux surfaces	<ul style="list-style-type: none"> • 73 489 ha d'estives admissibles aux aides surfaciques de la PAC • Mises en valeur par 1 946 éleveurs transhumants sur les terres de 105 associations foncières pastorales,
--------------------------------	---

	<p>communes, commissions syndicales, groupements pastoraux, syndicats ou entités collectives.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 82,7 millions de paiement de base, répartis au pro-rata de l'utilisation des surfaces d'estives par les bêtes de chaque éleveur
L'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) sur la zone d'estives	<ul style="list-style-type: none"> • 26 millions euros versés à 1 815 éleveurs transhumants, répartis au pro-rata de l'utilisation des surfaces d'estives par les bêtes de chaque éleveur
Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) surfaces herbagères pastorales collectives (SHP2)	<ul style="list-style-type: none"> • 1,63 millions euros sur 23 836 ha d'estives engagées
Aides du FEADER hors-surfaciées	<ul style="list-style-type: none"> • Prédation : 377 600 euros Investissements pastoraux : 3,06 millions euros

Le FEDER est financé dans le cadre du Programme de Développement Rural en Aquitaine sur 2 mesures s'appuyant sur des zonages appelés « cercle » l'un concernant l'ours (relevant du préfet de massif) et l'autre concernant le loup (compétence du préfet de département).

- ◆ **la mesure 76A** : pour la zone de prédation (taux de 80 % de subvention et 100 % en zone coeur de Parc national sur les territoires loup) permet de financer des mesures de protection (chiens, clôtures électrifiées, gardiennage renforcé, accompagnement technique, diagnostic de vulnérabilité) ;
- ◆ **la mesure 76B** : elle permet de financer le gardiennage (gardien éleveur ou embauche de salariés avec un taux variable de 60 à 75%, l'animation pastorale, les études pastorales, les améliorations pastorales (amenées d'eau, barrière canadienne, captage,, pistes pastorales, construction ou améliorations de cabanes à des fins pastorales ou fromagères ...), hélicoptage ou muletage.

Assurer la transition énergétique

Les Energies renouvelables

La **programmation pluriannuelle de l'énergie** (PPE) fixe les priorités nationales du **mix énergétique** pour des périodes quinquennales : l'objectif est d'atteindre la neutralité carbone en 2050, ce qui implique **d'accélérer le développement des énergies renouvelables**.

Une stratégie régionale a été mise en place pour définir le mix énergétique régional

pour les 10 prochaines années. Est programmée une augmentation de 50 % de production pour les 4 filières les plus matures et au potentiel de développement le plus significatif, à savoir le solaire photovoltaïque, l'éolien terrestre, le bois énergie et la méthanisation.

Dans les Pyrénées-Atlantiques, la mise en place d'instances d'animation et de suivi du développement des EnR a été décidé début 2019 avec **la création d'un pôle départemental des énergies renouvelables, présidé par le Préfet, ayant les missions suivantes :**

- ◆ **veiller** à la bonne articulation des orientations stratégiques nationale, régionale et locale avec les documents de planification et de stratégies territoriale existants (SCoT, PLU(I), PDU, PCAET...) en matière de développement des EnR ;
- ◆ **organiser** des échanges entre les acteurs (services de l'État, collectivités, transporteurs d'énergie...);
- ◆ **assurer** une mission de conseil aux porteurs de projets, en phase amont des dossiers, via la commission opérationnelle d'examen des projets, présidée par le DDTM.

Le pôle départemental des énergies renouvelables s'est réuni 2 fois en 2019.

Composé de services de l'Etat, de collectivités, d'entreprises, de chambres consulaires et structures compétentes dans le domaine des énergies, il établit une feuille de route annuelle (une à 2 réunions des membres en séance plénière) et décline les orientations régionales sur le territoire.

La commission opérationnelle d'examen des projets (COP) se tous les deux mois. Elle accueille les porteurs de projets qui souhaitent présenter leur projet et dialoguer avec les acteurs du territoire (Etat, Collectivités, transports d'énergie...). Ces réunions devraient nous permettre d'être informés des projets émergents sur le territoire et de faciliter administrativement et techniquement l'instruction des dossiers. **Plus de 10 projets qui ont été examinés en 2019.**

Les contrats de transition écologique

Lancés en 2018, les contrats de transition écologique ont pour vocation d'inciter et d'accompagner les territoires dans la mise en œuvre de projets concrets publics, privés, associatifs au service de la transformation écologique. Le contrat est signé pour une durée de 4 ans en associant toutes les parties prenantes déterminées à apporter leur contribution : Etat, établissement publics, collectivités territoriales, acteurs économiques et de la société civile.

Le contrat comprend un programme d'actions avec des engagements précis établis entre les partenaires.

En 2019, 40 nouveaux projets retenus au niveau national, 7 en Nouvelle-Aquitaine dont celui de la Communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées, ce qui a donné lieu à la signature d'un contrat début 2020.

Avec les CTE, l'État confirme sa volonté de coordonner, d'animer et d'accompagner les territoires à la traduction concrète de l'ambition écologique que la France s'est fixée aux niveaux national et international. Cela participe de la même logique que celle ayant présidé la création du pôle départemental des énergies renouvelables.

Plan climat air énergie (PCAET)

L'Etat a accompagné plusieurs PCAET en 2019 dont celui de la communauté d'agglomération du pays basque, de la communauté de communes du haut Béarn.

Assainissement - conformité

La directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (DERU) a fixé des obligations pour l'assainissement des eaux usées des agglomérations. Ces obligations sont renforcées pour les stations de traitement des eaux usées (STEP) de plus de 2000 Equivalents-Habitants (EH), tant en termes de performances qu'en termes de suivi. L'État exige des collectivités dont le système d'assainissement est identifié non conforme à la réglementation une mise en conformité la plus rapide possible afin d'éviter l'ouverture d'un nouveau contentieux pour la France. Conformément à la directive ERU, les maîtres d'ouvrage des systèmes d'assainissement doivent mettre en place une surveillance du fonctionnement de ceux-ci, et transmettre au service en charge de la police de l'eau les résultats de cette autosurveillance.

En Pyrénées-Atlantiques, on dénombre notamment 51 stations de traitements des eaux usées d'une capacité supérieure à 2000 EH, regroupées au sein de 47 agglomérations d'assainissement. 24 stations de traitement des eaux usées ont été identifiées non-conformes dont 10 systèmes d'assainissement font l'objet d'un pré-contentieux européen. Le département des Pyrénées-Atlantiques recense le plus grand nombre de stations non conformes en France.

Les services de l'État, au travers de la DDTM accompagnent les collectivités avec l'Agence de l'eau Adour Garonne pour le retour à la conformité dans l'élaboration de leur schéma directeur d'assainissement, la définition de leur programme de travaux et l'échéancier de retour à la conformité qui doit être le plus court possible dans un délai de 3 à 4 ans dès l'arrêté préfectoral de mise ne demeure de faire les travaux.

Soutenir l'emploi et renforcer la cohésion sociale

Promouvoir le dialogue social et les droits des travailleurs

L'année 2019 fut une année particulièrement riche et intense pour la politique Travail par la déclinaison de chantiers majeurs :

- ◆ **le dialogue social** - par la mise en place du CSE,
- ◆ **l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes** - par le suivi de l'INDEX,
- ◆ **la santé et la sécurité au travail** - par la prévention renforcée des risques de chutes de hauteur;
- ◆ **les renseignements au public** - par la contribution à l'élaboration du code numérique,
- ◆ **la lutte contre les fraudes** - par un contrôle intensifié des prestations de services internationales.

L'action des agents de l'inspection du travail est d'œuvrer au quotidien pour assurer le respect de l'ordre public social, garantir les droits fondamentaux des travailleurs et de la personne humaine, la dignité au travail et la qualité des relations sociales.

Dans les Pyrénées-Atlantiques, pour mener cette mission essentielle de service public, 24 agents de contrôles, répartis entre Pau et Anglet, ont compétence pour les 78 000 établissements et 220 000 salariés du département. **En 2019, ils ont réalisé plus de 3700 interventions.** Pour **répondre au public, 7 agents ont traité plus de 25 400 demandes de renseignements en 2019.**

Ces résultats concilient à la fois le travail collectif et l'engagement individuel, les orientations nationales et les spécificités locales. Les agents conjuguent les priorités nationales avec tous les autres sujets entrant dans leur champ de compétence : contrôle de l'existence et de l'efficience des droits des représentants du personnel, risques professionnels, enquêtes accident du travail et maladie professionnelle, contrôle du recours aux contrats précaires, rémunérations, durées du travail

AGIR POUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

*L'égalité entre les femmes et les hommes a été déclarée **grande cause du quinquennat**.*

*A côté de l'obligation faite depuis 2012 aux entreprises de plus de 50 salariés d'être couvertes par un accord ou plan d'action sur le thème de l'égalité professionnelle femmes-hommes, un **Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes** a été créé en 2019 pour mettre fin aux inégalités entre les femmes et les hommes dans le monde du travail. Les cinq indicateurs, à la base du calcul global de l'Index, permettent d'identifier les éventuels points de progression et les leviers sur lesquels les différents acteurs de l'entreprise peuvent agir pour faire progresser l'égalité. En 2019, 90 % des entreprises de plus de 250 salariés ont publié leur Index, dont 6% sont en dessous de 75 points et doivent prendre des mesures correctives. Le contrôle des entreprises a également porté sur le respect de leur obligation de négociation périodique et d'élaboration d'un accord ou d'un plan d'action portant sur cette thématique.*

Les services de l'UD64 de la DIRECCTE ont effectué plus de 150 interventions sur ce sujet en 2019, dont 95 mises en demeure de régularisation ayant abouti à 81 mises en conformité et 14 pénalités financières.

Par ce travail collectif, les responsables d'unités de contrôle et de la section centrale travail, les agents de contrôle, les assistants de contrôle, les agents du service renseignements et de la SCT ont contribué à une meilleure effectivité du droit.

Favoriser l'insertion professionnelle et améliorer la formation

En 2019, plusieurs actions concrètes ont été proposées par les services de l'État afin de soutenir l'insertion professionnelle à l'instar du lancement du **Club départemental** dans le cadre du **Plan 10 000 entreprises** ou encore de l'organisation du **forum « Réussir sa reconversion professionnelle »**.

Plan 10 000 entreprises pour l'inclusion et l'insertion professionnelle - Lancement du Club départemental

LA POLITIQUE DU TITRE PROFESSIONNEL

En matière d'agrément, le département des Pyrénées-Atlantiques est au second rang de la Nouvelle-Aquitaine avec 326 dossiers validés. Par ailleurs, le nombre de nouveaux titres pour près d'un tiers des agréments marque le dynamisme du recours à la formation qualifiante dans notre département.

Dans le cadre du plan 10 000 entreprises lancé par le Gouvernement, visant à encourager les initiatives locales et volontaires des entreprises d'insertion dans l'emploi pour le public le plus éloigné, dont les jeunes, une réunion de lancement, présidée par le Préfet du département, s'est tenue fin mai 2019 à Salies de Béarn. Elle s'est appuyée sur 4 témoignages de dirigeants d'entreprises et l'illustration du dispositif Pacte dans les QPV par la Déléguée à la Politique de la Ville, avec lequel le Plan pour l'inclusion dans l'emploi est en interaction. L'évènement a réuni une cinquantaine de participants, dont moitié des représentants d'entreprises, et moitié les prescripteurs et acteurs de l'insertion professionnelle sur le département. A l'issue d'une enquête sur les actions concrètes de leur choix parmi les 12 thématiques du plan national, il est ressorti un intérêt plus manifeste à ce stade pour des actions en faveur de l'insertion des jeunes, de l'apprentissage et des personnes handicapées, et une attente de mieux connaître les structures de l'insertion et les prescripteurs locaux de l'emploi, leurs dispositifs d'appui, ainsi que de partager les initiatives collectives.

Le club départemental a été formalisé avec la signature de la charte le 23 juillet 2019, cosignée par le Préfet, et par les représentants des quatre entreprises leaders: SAS J.GÖYTY à Bayonne, EPTA France S.A à Hendaye, SAFRAN Helicopter Engines - Bordes et le groupe EURALIS à Lescar.

L'idée du club est de permettre aux entreprises de se regrouper, de participer à une émulation territoriale et de mieux d'agir, ensemble pour une économie plus inclusive, plus coopérative et bâtie autour d'alliances entre PME, ETI, grands groupes et entreprises sociales inclusives.

Réunis fin septembre 2019, avec l'unité départementale de la DIRECCTE, ces leaders ont acté des premiers outils collectifs à créer en réponse à leurs attentes de lisibilité et celle des leurs confrères :

- ◆ cartographie des dispositifs et des acteurs de proximité, qui sera mise à disposition des membres du club,
- ◆ support d'argumentaire et de témoignages, afin que tous partagent la même vision,
- ◆ retour d'expérience sur des cas pratiques menés dans les autres territoires de Nouvelle-Aquitaine ;
- ◆ relai des actions du Haut-Commissariat à l'inclusion dans l'emploi et à l'engagement des entreprises (rendez-vous, boîte à outils du site [la france-unechance.fr](http://lafrance-unechance.fr), webinaires...).

Plus de quarante entreprises, de divers secteurs, ont fait part de leurs engagements à adhérer au programme.

Des actions de formations renforcées

La loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 s'est déclinée en 2019. La région Nouvelle Aquitaine s'est engagée aux cotés de l'ETAT dans le PACTE Régional d'investissement (déclinaison du Plan investissement compétences) en rajoutant aux 502.45 millions d'euros de l'ETAT 650 millions d'euros. Les acteurs de l'emploi sous un copilotage de l'ETAT et du CR ont localement dans le cadre d'une cellule projet (gouvernance prévue dans le PACTE) suivi et mis en œuvre lesdites mesures tout au long de l'année 2019 qui vont se poursuivre durant la durée du PACTE jusqu'en 2022.

Forum

« Réussir sa reconversion professionnelle »

6 décembre 2019 - Bayonne

Dans un contexte fort d'adaptation des métiers aux mutations économiques, les parcours professionnels se diversifient et deviennent moins linéaires. La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel permet à tous les actifs de se former de façon autonome et de décider de l'orientation de leur vie professionnelle, tout au long de leur carrière. Elle apporte à chacun la liberté de créer ou de saisir les différentes opportunités professionnelles qui se présentent.

Afin d'informer et accompagner les demandeurs d'emploi et actifs vers une transition professionnelle réussie, les acteurs du SPE au Pays basque ont, sous l'impulsion de l'Etat, organisé une manifestation à destination du grand public sur le thème « Réussir sa Reconversion Professionnelle ». Cet évènement a été monté en partenariat avec la Région Nouvelle Aquitaine, le Département des Pyrénées-Atlantiques, la Communauté d'Agglomération du Pays Basque, la CCI Bayonne-Pays Basque et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées-Atlantiques.

Il a mobilisé une trentaine d'opérateurs locaux de l'accompagnement aux transitions professionnelles avec l'appui de l'UD64 de la DIRECCTE pour la préparation et l'animation du forum qui a eu lieu le 6 décembre 2019 à Bayonne.

La journée s'est articulée entre ateliers participatifs, tables rondes et témoignages d'expérience de reconversion professionnelle. Conçus comme une itinérance thématique, ces ateliers ont informé les visiteurs sur :

- la construction du projet de reconversion professionnelle (atelier 1),
- la formation adaptée au projet et le financement (atelier 2),
- l'intérim, levier pour l'emploi (atelier 3),
- les entreprises engagées avec le Département (atelier 4),
- la création ou reprise d'entreprise (atelier 5),
- la préparation au recrutement (atelier 6),
- la reconversion professionnelle : volet transfrontalier et international (atelier 7).

Au terme de ces ateliers, 2 tables rondes ont permis de croiser les regards des professionnels et partenaires institutionnels sur les clés de réussite des transitions professionnelles autour des thèmes suivants :

- « être acteur de son parcours professionnel »
- « l'entreprise au défi des compétences ».

Environ 150 visiteurs ont participé à cette journée, principalement des demandeurs d'emploi mais aussi des salariés et entrepreneurs. L'enquête de satisfaction a confirmé la pertinence de cette initiative en phase avec la campagne nationale d'information sur les nouveaux outils en faveur de la formation (lancement de l'application MonCompteFormation notamment).

Le public a apprécié la prise en main entre les différents ateliers ainsi que la qualité des interlocuteurs qui ont apporté les informations jugées utiles à leur projet individuel de reconversion. L'accès direct à l'ensemble des opérateurs locaux de l'accompagnement des transitions professionnelles en un seul et même lieu a été jugé innovant. Les propositions concrètes d'accompagnement, contacts et prises de rendez-vous de nature à sécuriser les démarches voire pour certains à « booster leur projet de réorientation ».

Forum
« Réussir sa reconversion professionnelle »
6 décembre 2019 - Bayonne



Apporter une aide aux plus vulnérables

Le dispositif d'hébergement d'urgence

L'ambition de l'État est de pouvoir répondre de manière immédiate et inconditionnelle aux situations de détresse en proposant des hébergements d'urgence. Relativement à l'augmentation, la diversification et l'adaptation du parc AHI (accueil/hébergement/Insertion- priorité nationale pour permettre une mise à l'abri inconditionnelle), depuis 2013, le département des Pyrénées-Atlantiques a vu son parc d'hébergement d'urgence pérenne pour les publics défavorisés s'accroître de +308 %, évoluant de 51 places en 2012 à 208 places fin 2019 (+ 60 en 2019) et demeurer stable sur les places d'hébergement d'insertion (CHRS), avec 336 places en 2019.

La stratégie de lutte contre la pauvreté

Présentée le 13 septembre 2018 par le Président de la République, la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté comprend une contractualisation entre le préfet et le conseil départemental sur des objectifs prédéfinis et le financement d'actions innovantes.

Pour le département des Pyrénées-Atlantiques, la convention entre l'Etat et le conseil départemental a été signée le 17 juin 2019. Elle comprend des objectifs socles, adossés à des indicateurs de réalisation et de résultats.

Pour 2019, le montant total de l'engagement de l'Etat dans le département des Pyrénées-Atlantiques s'élève à 586 528 euros (contractualisation et aide aux associations).

Plusieurs actions concrètes ont ainsi pu être mises en œuvre :

- ◆ Signature de 296 contrats jeunes majeurs ;
- ◆ Mise en place d'un 1er accueil social inconditionnel accessible à moins de 30 minutes pour tous les habitants du département, permettant des les orienter rapidement et de leur apporter une aide sur tout dispositif ; via les SDSEI et permanences du CD.
- ◆ Mobilisation pour 10 843 ménages d'un référent de parcours pour une meilleure coordination des intervenants ;
- ◆ Orientation des bénéficiaires du RSA en moins d'un mois à compter de leur entrée dans le dispositif ;
- ◆ Développement d'actions innovantes dans chaque territoire SDSEI permettant aux bénéficiaires du RSA de se rapprocher du monde du travail (rallye de l'emploi, action job, bus itinérant, technique de recherche d'emploi);
- ◆ Création d'un chantier d'insertion Maraichage « thérapeutique » à visée d'insertion sociale et professionnelle par l'association Estivade.

La protection des majeurs protégés

Le département comprend au 31 décembre 2019 plusieurs catégories de mandataires judiciaires à la protection des majeurs protégés, 3 services ASFA et ADTMP sur le Béarn, SEAPB sur le Pays Basque (l'ADTMP et de la SEAPB ont mis en place un service d'information et de soutien aux tuteurs familiaux pour le Béarn et le Pays Basque), 6 préposés d'établissement de plus de 80 lits et 80 mandataires exerçant à titre individuel soit 17 de plus qu'en 2018, à la suite de l'appel à candidature lancé fin 2018 en lien avec les juges des tutelles. 67 sont rémunérés par l'État. En 2019, le montant total des crédits État consacrés à la protection des majeurs était de 8 938 133 €. Plus de 6 000 mesures de protection sont suivies par ces MJPM professionnels.

DROITS DES FEMMES - GRENELLE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES

Le Grenelle contre les violences conjugales lancé le 3 septembre dernier s'est conclu par la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le 25 novembre dernier. Des grenelles territoriaux ont été organisés dans tous les départements, et en particulier à Pau, le 12 septembre 2019, avec 45 participants. Il en est ressorti un ensemble de propositions, reprises pour partie dans l'annonce des 30 mesures gouvernementales.

En matière de mise à l'abri des femmes victimes de violences, la DDCS finance au 1er décembre 2019, à la suite de la pérennisation des places d'hébergement d'urgence hivernales 2018/2019, 18 nouvelles places pour les femmes victimes de violence. Enfin, la mise en œuvre de contrats locaux sur les violences sexuelles et sexistes (CLVSS) a été relancé le 13 mai dernier, au sein des instances locales de prévention de la délinquance (CISPD et CLSPD). La Ville de Pau s'est engagée dans cette démarche lors de son CLSPD du 19 décembre 2019.



Accueillir et intégrer les populations réfugiées

Les services de l'Etat, à travers la direction départementale de la cohésion sociale, pilotent l'hébergement des demandeurs d'asile et l'intégration des étrangers primo-arrivants dont les réfugiés.

S'agissant de la partie hébergement, au 31 décembre 2019 le département des Pyrénées-Atlantiques comptait **891 places d'accueil de demandeurs d'asile** et réfugiés, ce qui représente une augmentation positive de 30 places par rapport au 31 décembre 2018.

S'agissant de l'intégration des étrangers, plusieurs projets d'envergure ont été montés. Il est à souligner que **l'enveloppe pour le financement des cours de français langue étrangère dans le département a augmenté de 108 % en 2019** et qu'a été mise en place une plateforme d'accueil, d'évaluation du niveau de français et d'orientation vers l'offre de cours de français de l'agglomération de Pau. Cette action a été co-financée par la mairie de Pau.

A été également travaillé un **partenariat avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour** afin que les élèves du master français langue étrangère travaillent plus en lien avec les associations dispensant des cours et pour monter un parcours de formation à l'université pour les bénévoles des associations.

Dans le domaine de l'accès à l'emploi des étrangers primo-arrivants a été mis en place le **parcours d'intégration par acquisition de la langue** (PIAL) couplant des cours de français à visée professionnelle, de la découverte de métiers en tension et de l'accompagnement à l'emploi. Par ailleurs l'Etat a soutenu plusieurs actions pour l'accès des réfugiés à l'emploi (accès aux métiers du secteur agricole par l'ADEFA, accompagnement vers des métiers en tension par l'AFPA, etc.)

Favoriser l'engagement de la jeunesse

L'engagement des jeunes est favorisé par le dispositif du service civique qui a mobilisé plus de 850 volontaires en 2019 dans le département le plaçant au deuxième rang de Nouvelle Aquitaine.

Sur le champ des loisirs enfance/jeunesse et sur cette même année 1 011 accueils collectifs de mineurs ont été organisés en Pyrénées-Atlantiques dont 389 séjours de vacances (avec hébergement), 575 accueils de loisirs (sans hébergement) et 47 accueils de scoutisme ayant occasionné 105 visites de contrôle des agents de la Direction départementale de la cohésion sociale.

Au niveau Politique de la ville, le budget 2019 a représenté 525 000 euros répartis entre le GIP de Pau, le GIP de Bayonne et le hors GIP, auxquels il faut ajouter 100 000 euros

sur l'amorçage des cités éducatives, pour lesquelles Pau s'est portée candidate et a été labellisée "cité éducative" en 2019.

Soutenir le sport et développer les pratiques sportives

Le département comprend 1915 associations sportives (clubs) affiliées à 55 fédérations agréées, 186 340 licenciés (64 % d'hommes et 36 % de femmes), 6 clubs professionnels, dont 3 en rugby, 1 en basket, 1 en football, 1 en hockey sur glace et parmi eux, l'Aviron bayonnais, la Section paloise et l'Elan béarnais évoluant respectivement en top14 et Ligue nationale (LNB). En cinq ans, 61 postes sportifs ont été créés grâce aux aides-emploi du CNDS. Par ailleurs, le département est le 2ème au niveau régional en termes d'équipements sportifs (5 545 recensés).

Concernant les Maisons Sport Santé (MSS), à la suite de l'appel à projet lancé à l'été 2019, l'association Côte Basque Sport Santé a pu être certifiée MSS.

Servir les usagers et les collectivités territoriales

Des services publics plus proches des usagers

Les Espaces France Services

A l'issue du Grand débat national, le Président de la République a décidé le déploiement de France Services à travers tout le territoire, prenant appui sur le réseau existant des MSAP (Maisons de services au public) avec la volonté d'en améliorer le niveau de compétences, la qualité des prestations, de **répondre à l'accès au droit et de contribuer à l'inclusion numérique** : durée minimale d'ouverture au public, intervention sur site ou à distance d'au moins 9 opérateurs nationaux, garantie d'un accueil et d'un **accompagnement** rapide par des agents spécialement formés.

L'objectif de 300 labellisations de structures France Services en 2019 s'est traduit par la reconnaissance de 3 sites dans le département, en requalifiant les MSAP de Mauléon, Mourrenx et Pau (quartier politique de la ville) dont les agents ont participé aux formations organisées en fin d'année 2019.

Visant un maillage complet et équilibré du territoire, la prospection pour les prochaines labellisations est réalisée en partenariat étroit avec la collectivité départementale et l'association des maires. Nécessitant un engagement fort des élus locaux à l'échelle des bassins de vie, cette réflexion va s'intensifier après l'installation de tous les exécutifs locaux.

La mise en place du prélèvement à la source (PAS)

Le PAS a été mis en place le 1^{er} janvier 2019. Les services de l'État, au travers de la DDFIP, se sont fortement mobilisés tout au long de l'année pour accompagner l'ensemble de ses usagers et partenaires dans la première année d'application de cette réforme.

De nombreuses réunions d'information ont été organisées, à destination des particuliers (associations d'usagers, assistantes sociales, représentants d'associations d'aide à domicile, MSAP et CCAS) et des professionnels (experts comptables, petites entreprises (CPME), ordre des avocats, MEDEF, chambre des notaires, représentants des chambres consulaires, armateurs, patrons pêcheurs et coopératives de pêche).

Le Centre de Contact de Pau (plateforme de renseignements téléphoniques couvrant 4 départements) a également été tout particulièrement mobilisé. En 2019, il a renseigné 244.000 usagers (136 000 appels téléphoniques, 90 000 courriels et près de 18 000 tchats). Environ 86 % des questions posées par téléphone ont porté sur le PAS.

L'exemple du Nouveau réseau de proximité (NRP) de la DDFIP

A la demande du Ministre de l'action et des comptes publics, la DGFIP a lancé le 6 juin une large concertation sur l'évolution de son réseau, visant à améliorer le service rendu, en repensant en profondeur l'organisation et la répartition de ses missions autour de trois thématiques principales : augmentation du nombre de points d'accueil des usagers, mise en place de cadres dédiés au conseil aux élus et regroupement sur des services plus étoffés de l'activité de gestion comptable et fiscale.

La DDFIP des Pyrénées-Atlantiques s'est inscrite dans cette démarche en allant à la rencontre des élus du département, en présence des sous-préfets d'arrondissement, pour présenter son projet, dans le cadre de réunions de concertation associant les conseils communautaires, les maires des communes membres et les conseillers départementaux.

Ces réunions ont fait l'objet d'échanges nourris et ont permis de faire évoluer la proposition initiale pour mieux prendre en compte les attentes des élus.

Le soutien de l'État aux collectivités territoriales

Le soutien de l'État aux collectivités connaît une stabilisation des dotations de fonctionnement après plusieurs années de baisse, qui représentent près de 400 M€ versés. Ces dotations tendent à évoluer vers plus d'équité entre les collectivités pour corriger les écarts de valeur à situation identique. La péréquation consiste à diminuer les dotations aux collectivités les plus favorisées pour les redistribuer aux moins favorisées.

En complément de ces dotations de fonctionnement, les subventions d'investissement représentent 15M€ destinés à soutenir les projets présentés par les collectivités.

Pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) l'enveloppe globale est de 10,4M€ pour l'année 2019. Sur 374 dossiers déposés, 252 ont été retenus (67%) représentant une subvention moyenne de 41 450€.

Pour la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), 35 dossiers ont été déposés et 29 retenus (82%) représentant pour l'année 2019 une enveloppe de subvention de 5, 3M€. La subvention moyenne est de 183 311€.

Au total, les 15 M€ de subventions vont générer un volume global de 72 M€ de travaux publics.